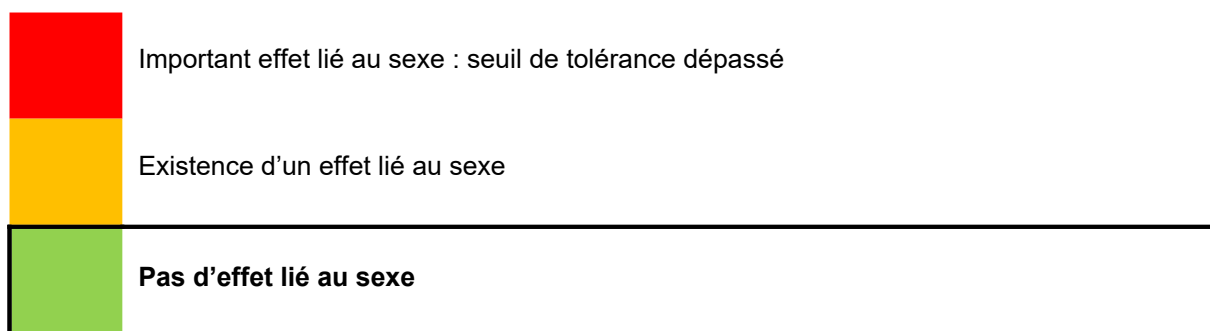


## Récapitulatif de l'analyse de l'égalité salariale

Entreprise/institution	Administration communale du Mont-sur-Lausanne
IDE	CHE-114.878.191
Mois de référence	02/2021
Nombre d'employé-e-s	101 dont 46 (45.5%) femmes et 55 (54.5%) hommes
Nb d'emp. pris-es en compte dans l'analyse	93 dont 45 (48.4%) femmes et 48 (51.6%) hommes

---

Écart salaire moyen	Les femmes gagnent CHF 1384 (17.3%) de moins.
Différence salariale non expliquée liée au sexe	En tenant compte des caractéristiques personnelles et liées au poste de travail, les femmes gagnent 4.2% de moins.



### Informations contextuelles sur l'analyse

Tous les calculs ont été réalisés sur la base du modèle d'analyse standard de la Confédération. La base est le gain total standardisé à plein temps pour 93 employé-e-s, dont 45 (48.4%) femmes et 48 (51.6%) hommes durant le mois de référence février 2021.

En moyenne, les femmes gagnent 17.3% de moins que les hommes. En tenant compte des différences dans les caractéristiques liées aux qualifications et les caractéristiques liées au poste de travail, les femmes gagnent 4.2% de moins.

L'écart salarial restant qui ne s'explique ni par les différences de caractéristiques liées aux qualifications personnelles, ni par les caractéristiques liées au poste de travail, ne diffère pas de zéro de manière statistiquement significative. Cela signifie que selon le modèle d'analyse standard, il n'existe aucun écart salarial inexpliqué au sens strict entre femmes et hommes qui soit démontré sur le plan statistique.

### Avertissement

L'analyse n'a pas pour objet de déterminer s'il existe des discriminations salariales individuelles ou collectives au sens de la loi sur l'égalité (LEg). La discrimination salariale conformément à l'art. 3 al. 2 LEg ne peut donc pas être exclue.